

Règlement de Jeu **RESPIRE x Kusmi**

Article 1 : Organisation du jeu

ORIENTIS GOURMET, SAS au capital de 11.494.590,79 euros ayant son siège social au 89 Avenue Niel – 75017 Paris France, et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 350 283 057 (ci-après « l'Organisateur ») organise un jeu instant gagnant, sans obligation d'achat du 29 juillet 2021 à 10h00 au 8 aout 2021 à 23h59 (ci-après le « Jeu »).

L'opération est intitulée : « Respire x Kusmi Tea ». Cette opération est accessible à l'adresse suivante : <https://social-sb.com/z/respirexkusmi> dont les conditions sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »)

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine disposant d'une connexion internet et d'une adresse email valide ou d'un compte Facebook et se connecter depuis la page web : <https://social-sb.com/z/respirexkusmi>

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au Jeu et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société ORIENTIS GOURMET et de ses partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Toute participation frauduleuse et/ou non-conforme au Règlement et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve alors le droit de remettre en jeu le gain qui lui aurait été indûment attribué.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du Règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

3.1 Le Jeu se déroule du 29 juillet 2021 à 10:00 au 8 aout à 23:59 (date et heure française faisant foi). L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier / prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

3.2 Pour participer au Jeu, il suffit de :

- Disposer d'un compte Facebook ou d'une adresse email valide
- Se connecter à l'adresse suivante pour accéder au Jeu <https://social-sb.com/z/respirexkusmi>
- Cliquer sur le bouton « Je participe »
- Remplir le formulaire de participation à savoir :

- Nom

- Prénom
- Adresse mail
- Numéro de téléphone *(facultatif)*
- Date de naissance *(facultatif)*

- Cocher facultativement la case « En cochant cette case vous acceptez de recevoir toute l'actualité de Kusmi Tea par email »

- Cocher facultativement la case « En cochant cette case vous acceptez de recevoir toute l'actualité de Respire par email »

- Avoir pris connaissance et accepter le Règlement. Le participant aura la possibilité de partager le Jeu sur Facebook.

- Tirer au sort une carte

Le participant saura immédiatement s'il a gagné ou non.

Article 4 : Sélection du gagnant

1 (un) gagnant sera désigné de manière automatique et immédiate par tirage au sort via l'application SPREAD (ci-après le « Gagnant »).

Le Jeu étant un instant gagnant, le Gagnant sera informé immédiatement qu'il a gagné et recevra un email à l'adresse indiquée dans le formulaire à la fin du Jeu (voir article 6 ci-dessous).

Article 5 : Gain

Le Gagnant remportera le lot suivant (ci-après le « Gain ») :

- ✓ Kit solaire Respire : valeur 55,90€ comprenant :
 - Une huile sèche nourrissante, 100ml
 - Spray solaire SPF 30 Respire 120ml
 - Spray solaire SPF 50 Respire 120ml
 - Gel crème après solaire, 200ml
- ✓ AquaSummer boîte 100g, 14,90€
- ✓ AquaFrutti boîte 100g, 14,90€
- ✓ AquaRosa boîte 100g, 14,90€
- ✓ AquaExotica boîte 100g, 14,90€
- ✓ Gourde en verre, 35cl Qwetch, 25€

La valeur totale du lot mis au tirage au sort est de 140,50€ TTC.

La valeur indiquée pour le Gain correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation du Gain.

Cette valeur ne saurait faire l'objet d'une quelconque contestation quant à son évaluation auprès de l'Organisateur.

Le Gain est strictement nominatif et ne peut être ni cédé, ni transféré, ni revendu. Le Gagnant ne pourra pas demander à recevoir une quelconque contrepartie de son Gain et notamment en espèces, le Gain n'étant ni échangeable ni remboursable.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut, erreur ou omission qui empêcherait le Gagnant de jouir de son Gain (cette liste n'étant pas limitative).

Article 6 : Information du Gagnant

6.1 Le Gagnant est désigné de manière aléatoire. La décision d'ORIENTIS GOURMET est définitive. Un email de confirmation sera envoyé à l'adresse email indiquée dans le formulaire de participation le lundi 9 août 2021 (« l'Annonce »).

6.2 Le Gagnant devra manifester, par retour de mail, son intention de bénéficier de son Gain dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique. Dans le cas contraire, il sera considéré comme ayant renoncé à son Gain et celui-ci restera la propriété de l'Organisateur.

Le Gagnant devra communiquer les informations requises par l'Organisateur et notamment son adresse postale ainsi qu'un numéro de téléphone portable, afin de recevoir son Gain par la poste dans les semaines suivant la réponse du Gagnant à l'Annonce via l'email de confirmation.

Le Gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux conditions de participation, son Gain ne lui sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la Gain. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 7 : Remise ou retrait du Gain

7.1 Le Gagnant recevra toutes les informations nécessaires à l'acheminement de son Gain suivant sa réponse à l'email d'Annonce. Le Gain sera envoyé au Gagnant par voie postale en plusieurs colis.

7.2 Si l'adresse électronique communiquée est incorrecte ou ne correspond pas à celle du Gagnant ou, si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques, ne permettait pas d'acheminer correctement l'email de confirmation, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient en aucune façon à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées du Gagnant ne pouvant être joints du fait d'une adresse électronique invalide ou d'une adresse postale erronée.

Le Gagnant injoignable ou ne répondant pas dans le délai imparti, ne pourra prétendre à aucun Gain, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Si le Gagnant ne répond pas dans le délai imparti, le Gain sera remis en jeu.

7.3 Le Gain n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange du Gain sont strictement interdits.

Article 8 : Traitement des données

Les données nominatives des participants recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et utilisées par l'Organisateur et le Partenaire pour les nécessités de leur participation et pour l'attribution du Gain. Ces données sont

destinées aux services marketing et communication de l'Organisateur et du Partenaire (sous réserve pour les participants d'avoir donné leur consentement en cochant les cases correspondantes) ainsi qu'à des prestataires de services tiers agissant en qualité de sous-traitants auquel l'Organisateur et/ou le Partenaire peuvent recourir pour l'acheminement du Gain.

L'adresse email de chaque participant collectée par l'Organisateur dans le cadre du Jeu fera l'objet d'une transmission à la société SPREAD et ce uniquement pour les besoins de la sélection du Gagnant de manière aléatoire et ne sera ni conservée, ni utilisée à d'autres fins que ce tirage par la société SPREAD.

Ce traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'Organisateur qui consistent notamment en la gestion de l'inscription et de la participation du participant au Jeu, et en la prise de contact avec chaque Gagnant et l'envoi des dotations. Les données devant être adressées à l'Organisateur sont obligatoires. A défaut de communication de ces informations, la participation ne pourra pas être retenue.

Dans le cas où le participant a manifesté son consentement en cliquant sur « En cochant cette case vous acceptez de recevoir toute l'actualité de Kusmi Tea par email », il reconnaît accepter de partager ses informations avec ORIENTIS GOURMET, responsable de traitement. Ces informations sont destinées à des fins de prospection commerciale, réalisation de statistiques et d'études marketing et de gestion de la relation clients afin de proposer aux clients des offres commerciales ciblées. Les participants peuvent également se désinscrire à tout moment via le lien de désabonnement tel qu'indiqué dans ses correspondances.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tel que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit de s'opposer ou de solliciter la limitation du traitement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Ces droits peuvent s'exercer en s'adressant à l'Organisateur par courrier à l'adresse de l'Organisateur : ORIENTIS GOURMET-Parc du Hode - 76430 Saint Vigor d'Ymonville; ou par email à privacy@orientis.fr. En cas d'exercice du droit d'opposition avant la fin du Jeu, le participant renonce à sa participation. Le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour plus d'information, notre politique de confidentialité est consultable à tout moment : <https://www.kusmitea.com/fr/privacy-policy.html>

Article 9 : Responsabilité

Le participant reconnaît et accepte que les obligations de l'Organisateur telles qu'elles découlent du Règlement se limitent à la mise en place du tirage au sort, des formulaires de participation conformes aux conditions et modalités de participation du Règlement et à la remise du Gain au Gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment, et sans qu'il s'agisse d'une liste limitative, des performances techniques, des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, de l'encombrement du réseau, des risques d'interruption, des risques liés à la connexion.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, notamment des risques de contamination par des virus qui circuleraient sur le réseau, et de l'absence de certaines données susceptibles d'être détournées.

L'Organisateur n'engage pas sa responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception de l'email de confirmation de la participation quelle qu'en soit la cause.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, en cas de force majeure, au sens de la jurisprudence française, ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, il était amené à annuler, reporter, prolonger, écourter ou modifier partiellement ou en totalité le Jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Aucune indemnisation ne sera versée à ce titre.

Enfin, le Jeu n'est pas géré ou parrainé par la société SPREAD, ni par les réseaux sociaux. La société SPREAD ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié sur l'organisation du Jeu et l'utilisation du Gain. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu s'adresser à l'Organisateur.

Article 10 : Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu ou au(x) Gain(s) doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : **contactfr@kusmitea.com**. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent Règlement.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du Règlement, il est possible soit de saisir un médiateur de la consommation dans la liste donnée et actualisée par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (ici), soit de remplir un formulaire de plainte automatisé qui permettra la désignation d'un organisme de règlement des litiges (ici) afin de trouver un accord amiable. A défaut, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes de Paris.